



PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
De l'économie, de l'emploi,
Du travail et des solidarités

Le 7 juin 2024

Note préparatoire à la consultation du CREFOP Normandie : Actualisation de la liste des métiers en tension

1. Contexte

La loi n°2024-42 du 26 janvier 2024, visant à contrôler l'immigration et améliorer l'intégration, impose l'actualisation annuelle de la liste des métiers et des zones géographiques caractérisés par des difficultés de recrutement, conformément à l'article L. 414-13 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA). Cette mise à jour est essentielle pour répondre aux besoins du marché du travail et faciliter l'intégration des travailleurs étrangers en situation régulière et irrégulière.

La Ministre du Travail demande aux préfets de région, via un courrier daté du 24 mai 2024, d'organiser une concertation régionale pour actualiser la liste des métiers et zones géographiques caractérisés par des difficultés de recrutement intégrée à l'arrêté du 1^{er} avril 2021 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux étrangers non ressortissants d'un État membre de l'Union européenne (...). L'objectif de cette consultation est de discuter et d'affiner la liste des métiers en tension pour la région Normandie.

Il est proposé au CREFOP de consulter ses membres sur la pertinence des métiers listés et de proposer des modifications si nécessaire. L'avis des acteurs économiques locaux est crucial pour garantir que la liste reflète fidèlement les réalités du marché du travail régional.

2. Méthodologie et attendus

Pour nourrir la réflexion des membres du CREFOP, plusieurs listes transmises avec le courrier du 24 mai 2024 et annexées à la présente note, sont à disposition des membres du CREFOP :

- (☞) Annexe 1 « Liste principale – Normandie » Il s'agit de la liste initiale qui comporte 14 métiers identifiés comme étant en tension dans notre région.
- (☞) Annexe 2 « Liste des 20 premiers métiers en tension » : cette liste complémentaire identifie des métiers où les difficultés de recrutement sont les plus prononcées dans la région Normandie. Ces métiers sont sélectionnés en fonction des niveaux de tension et des besoins de recrutement rapides.
- (☞) Annexe 3 « Liste des métiers avec la part des étrangers hors UE la plus élevée » : cette liste comprend des métiers où la main d'œuvre étrangère non-communautaire est significativement représentée. Ces métiers sont essentiels pour l'intégration des travailleurs étrangers en situation irrégulière qui cherchent une admission exceptionnelle au séjour (AES).

Les métiers figurant dans les listes évoquées ci-dessus sont identifiés sur la base de deux principaux indicateurs :

- Indicateur de proportion de travailleurs étrangers non-communautaires : Sélection des métiers où la part des étrangers non-communautaires est supérieure à la moyenne nationale (4,15%).
- Indicateur de tension : Utilisation d'un indicateur de tension pour déterminer les métiers nécessitant un recrutement rapide en raison de difficultés de recrutement.

Il est à noter que les données utilisées proviennent des statistiques de la DARES - France Travail et d'autres sources pertinentes.

Les listes des annexes 2 et 3 constituent une aide à destination des membres du CREFOP. Ils pourront évaluer si les métiers de ces listes complémentaires sont susceptibles de refléter les besoins locaux et les réalités du marché du travail en Normandie et proposer d'en intégrer certains à la liste principale (annexe 1). Cette dernière ne peut faire l'objet de modification et tous les métiers y figurant doivent être conservés.

Certaines familles professionnelles présentant des enjeux infra régionaux forts qui ne figureraient pas dans ces listes pourront être proposées à l'occasion de la consultation. En tout état de cause, la liste définitive ne pourra dépasser 40 métiers. Un des enjeux consiste à s'assurer que les métiers saisonniers soient bien représentés. Ces métiers sont souvent sous-représentés dans les statistiques de tension.

À l'inverse les métiers réglementés, tels qu'agent de sécurité et de surveillance, médecin, dentiste, pharmacien et sage-femme, ne doivent pas être inclus dans la liste, car ils répondent à des conditions d'emploi particulières qui ne peuvent être vérifiées lors de la mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L. 435-4 du CESEDA.

NB : Les intitulés des métiers doivent suivre la nomenclature en « famille professionnelle » utilisée par la DARES et France Travail, correspondant aux codes ROME.

3. Annexes complémentaires

^(e) Une synthèse de l'étude AFPA est fournie en annexe 4 pour identifier les priorités dans l'actualisation de la liste des métiers en tension en Normandie. Cette étude a été mobilisée dans le cadre des missions nationales de service public aux services de la DREETS Normandie, analysant et capitalisant les plus d'une centaine d'actions engagées dans les 17 Comités d'Animation Territoriale Emploi/Formation Normands (CATEF) pour 2022-2023, copilotée par l'État et le Conseil Régional sous l'impulsion des sous-préfets. Elle reflète les efforts déployés dans les territoires pour adapter les actions de réduction des tensions de recrutement aux besoins locaux et sectoriels.

^(e) La liste de l'arrêté de 30 métiers pour la Normandie est fournie en annexe 5 (Version en vigueur depuis le 03 mars 2024). Liste issue de l'arrêté du 1^{er} avril 2021 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux étrangers non ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse, modifiée par l'arrêté du 1^{er} mars 2024 - art. 1. Extrait de https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000049229160

4. Étapes de consultation et calendrier prévisionnel

CREFOP : Organisation d'une consultation pour discuter des listes de métiers complémentaires :

- Évaluation des listes des métiers proposés et évaluation de leur pertinence pour la région Normandie, propositions d'ajustements si nécessaire.
- Rédaction d'une synthèse des discussions et des propositions.

Préfet de Région : Transmission des propositions régionales consolidées aux services de la DGEFP avant le 5 juillet 2024.

DGEFP :

- Consolidation et validation au niveau national
- Entrée en vigueur des nouvelles listes pour mises en place en juillet 2024.

5. Annexes

Annexe 1 : Liste principale - Normandie

Code FAP 225	Libellé FAP 225	Niveau de tension	Tension (valeur continue)	Part de l'emploi régional (en %)	Part des étrangers hors UE (en %)
B2Z40	Maçons	5-Tensions très fortes	1,87	0,9	7,31
E1Z47	Autres ouvriers qualifiés de type industriel	5-Tensions très fortes	1,80	0,08	4,24
S1Z80	Chefs cuisiniers	5-Tensions très fortes	1,49	0,14	4,21
B0Z21	Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment	5-Tensions très fortes	1,44	0,34	10,26
B3Z20	Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	5-Tensions très fortes	1,44	0,55	4,37
S1Z40	Cuisiniers	5-Tensions très fortes	1,32	0,83	6,03
B4Z44	Ouvriers qualifiés de la peinture et de la finition du bâtiment	5-Tensions très fortes	1,18	0,57	4,71
S2Z60	Employés de l'hôtellerie	5-Tensions très fortes	0,96	0,3	7,64
S2Z61	Serveurs de cafés restaurants	5-Tensions très fortes	0,82	0,92	5,25
E1Z42	Autres ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires (hors transformation des viandes)	5-Tensions très fortes	0,69	0,49	4,49
S1Z20	Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration	5-Tensions très fortes	0,54	0,32	9,55
A1Z42	Viticulteurs, arboriculteurs salariés	4-Tensions fortes	0,17	0,02	6,63
E0Z24	Autres ouvriers non qualifiés de type industriel	5-Tensions moyennes	-0,05	0,09	4,87
N0Z91	Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur)	5-Tensions moyennes	-0,13	0,14	9,38

Annexe 2 : Liste des 20 premiers métiers en tension - Normandie

Code FAP 225	Libellé FAP 225	Niveau de tension	Tension (valeur continue)	Part de l'emploi régional (en %)	Part des étrangers hors UE (en %)
D6Z70	Techniciens en mécanique et travail des métaux	5-Tensions très fortes	5,57	0,67	0,97
D1Z40	Régleurs	5-Tensions très fortes	3,61	0,13	0,48
B7Z91	Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres)	5-Tensions très fortes	3,41	0,41	2,31
C2Z70	Techniciens en électricité et en électronique	5-Tensions très fortes	2,84	0,49	1,88
G1Z71	Techniciens experts	5-Tensions très fortes	2,82	0,6	1,66
B6Z70	Géomètres	5-Tensions très fortes	2,62	0,04	2,33
D4Z41	Agents qualifiés de traitement thermique et de surface	5-Tensions très fortes	2,50	0,09	1,3
H0Z91	Cadres techniques de la maintenance et de l'environnement	5-Tensions très fortes	2,40	0,24	2,1
V1Z80	Infirmiers	5-Tensions très fortes	2,40	2,54	0,35
G1Z70	Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement	5-Tensions très fortes	2,36	1,42	1,18
B1Z40	Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	5-Tensions très fortes	2,34	0,4	4,03
E2Z80	Agents de maîtrise et assimilés des industries de process	5-Tensions très fortes	2,34	0,53	0,36
B6Z72	Dessinateurs en bâtiment et en travaux publics	5-Tensions très fortes	2,31	0,09	1,04
B2Z43	Charpentiers (bois)	5-Tensions très fortes	2,27	0,09	1,43
M2Z90	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique, chefs de projets informatiques	5-Tensions très fortes	2,27	0,46	3,46
L5Z90	Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)	5-Tensions très fortes	2,25	1,17	0,82
F4Z20	Ouvriers non qualifiés de l'imprimerie, de la presse et de l'édition	5-Tensions très fortes	2,19	0,02	0
B6Z73	Chefs de chantier, conducteurs de travaux (non-cadres)	5-Tensions très fortes	2,18	0,44	1,13
H0Z92	Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité	5-Tensions très fortes	2,13	0,38	2,32
D0Z20	Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal	5-Tensions très fortes	2,11	0,25	1,45

Annexe 3 : Liste des métiers avec la part des étrangers hors UE la plus élevée – Normandie

Code FAP 225	Libellé FAP 225	Niveau de tension	Tension (valeur continue)	Part de l'emploi régional (en %)	Part des étrangers hors UE (en %)
J5Z60	Agents et hôtesses d'accompagnement	4-Tensions faibles	-0,38	0,05	4,65
T1Z60	Employés de maison et personnels de ménage	5-Tensions très fortes	1,30	0,49	4,11
B1Z40	Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	5-Tensions très fortes	2,34	0,4	4,03
B0Z20	Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	5-Tensions très fortes	0,83	0,4	3,95
T4Z60	Agents d'entretien de locaux	5-Tensions très fortes	0,66	3,58	3,56
A0Z42	Bûcherons, sylviculteurs salariés et agents forestiers	5-Tensions très fortes	1,48	0,07	3,54
W1Z80	Formateurs	5-Tensions très fortes	1,04	0,59	3,5
M2Z90	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique, chefs de projets informatiques	5-Tensions très fortes	2,27	0,46	3,46
T4Z62	Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets	5-Tensions très fortes	0,65	0,2	3,44
V5Z82	Sportifs et animateurs sportifs	5-Tensions très fortes	0,71	0,51	3,36
N0Z90	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie)	5-Tensions très fortes	1,34	0,95	3,26
B2Z42	Charpentiers (métal)	5-Tensions très fortes	1,98	0,09	3,25
T2A60	Aides à domicile et aides ménagères	5-Tensions très fortes	1,54	2,25	3,25
U1Z91	Artistes (musique, danse, spectacles)	5-Tensions très faibles	-1,60	0,29	3,2
T6Z61	Employés des services divers	4-Tensions faibles	-0,56	0,63	3,15
S0Z40	Bouchers	5-Tensions très fortes	1,76	0,42	3,14
E0Z21	Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires	5-Tensions très fortes	1,58	0,62	3,05
S0Z20	Apprentis et ouvriers non qualifiés de l'alimentation (hors industries agro-alimentaires)	5-Tensions très fortes	0,71	0,21	3,03
D2Z42	Soudeurs	5-Tensions très fortes	1,75	0,3	2,98
S0Z42	Boulangers, pâtisseries	5-Tensions très fortes	1,11	0,45	2,94

Annexe 4 : Synthèse des actions portées au titre du plan de réduction des tensions de recrutements dans les Comités d'Animation Territoriale Emploi/Formation Normands (CATEF), co-pilotés par l'Etat et la Région

Le 21 novembre 2022, la DGEFP a validé une demande d'appui de l'AFPA dans le cadre d'une mission de service publique aux services de la DREETS Normandie, pour l'analyse et la capitalisation des actions territoriales portées par les 17 Comités d'Animation Territoriale Emploi/Formation Normands (CATEF) sur l'année 2022-2023, soit plus d'une centaine d'action. L'étude reflète les efforts déployés dans les territoires pour adapter les actions de réduction des tensions de recrutement aux besoins locaux et sectoriels. Voici ci-après, les principaux éléments d'analyse extraits de l'étude AFPA.

1- Synthèse régionale

- 51% des actions sont multi-sectorielles.
- 33% des actions concernent les secteurs prioritaires tels que le grand âge et autonomie, la construction, les industries manufacturières, et les transports et entreposage.
- 16% des actions sont mono-sectorielles, avec des spécificités locales dans le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (Manche, Seine-Maritime), hébergement et restauration (Calvados), et production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (Seine-Maritime).
- Les actions concernent avant tout de la mise en relation (33 %).
- A la différence de la tendance pour l'ensemble des actions, les actions des secteurs prioritaires portent davantage sur l'attractivité des métiers (42 %) que sur la mise en relation. Le secteur de la construction atteint même les 45 % d'actions en la matière.

2- Spécificités départementales

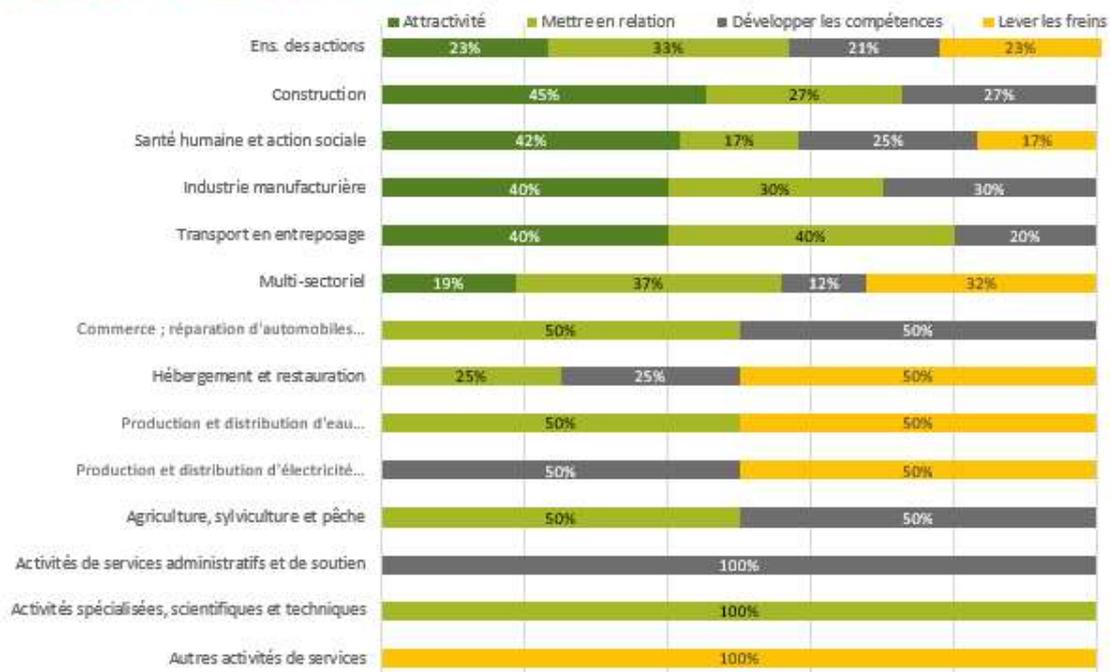
Département	Ciblage des secteurs	Actions prédominantes
Calvados	Le Calvados présente le plus grand nombre d'actions et la plus grande diversité de secteurs concernés dont secteurs prioritaires. Des actions spécifiques sur les secteurs de l'hébergement et de la restauration.	Une proportion importante d'actions visant à lever les freins à l'emploi (32 %).
Eure	Moins d'action mais plus ciblées notamment industrie manufacturière, Santé humaine et action sociale, construction, Transports et entreposage, autres activités de services Une action spécifique sur le secteur de la réparation d'automobiles et de motocycles.	Une forte proportion d'actions visant à améliorer l'attractivité des emplois (42 %).
Manche	Moins d'action mais plus ciblées notamment Santé humaine et action sociale, Hébergement et restauration, industrie manufacturière. Actions spécifiques sur les secteurs de la réparation d'automobiles et de motocycles et agriculture, sylviculture et pêche	Une proportion importante d'actions visant à développer les compétences (39 %). La Manche est le département qui mobilise le plus les dispositifs de formation, accompagnement, et contrats aidés.
Seine-Maritime	67 % des actions orientées vers les secteurs prioritaires, notamment la santé humaine, l'action sociale, et la construction. Des actions spécifiques sur le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles, la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné.	Une proportion importante d'actions visant à améliorer l'attractivité des emplois (33 %).

Les actions des CATEF en Normandie témoignent une forte mobilisation multi-sectorielle et sectorielle spécifique, avec une concentration d'actions dédiées à la mise en relation et au développement de

l'attractivité des emplois. Les dispositifs de formation et d'accompagnement jouent un rôle clé dans ces initiatives.

3- Types d'actions par secteur

Typologie d'actions par secteur



Annexe 5 : La liste de l'arrêté actuel de 30 métiers pour la Normandie

Familles professionnelles	Code FAP
Autres professionnels para-médicaux	V3Z80
Bouchers	S0Z40
Cadres techniques de la maintenance et de l'environnement	H0Z91
Charcutiers, traiteurs	S0Z41
Charpentiers (bois)	B2Z43
Chaudronniers, tôliers, traceurs, serruriers, métalliers, forgerons	D2Z40
Chefs cuisiniers	S1Z80
Chefs de chantier, conducteurs de travaux (non cadres)	B6Z73
Conducteurs routiers	J3Z43
Couvreurs	B2Z44
Dessinateurs en mécanique et travail des métaux	D6Z71
Géomètres	B6Z70
Infirmiers	V1Z80
Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres)	B7Z91
Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement	J6Z92
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie)	N0Z90
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique, chefs de projets informatiques	M2Z90
Maîtres d'hôtel	S2Z80
Ouvriers qualifiés de la maintenance en électricité et en électronique	G0A41
Ouvriers qualifiés de la maintenance en mécanique	G0A40
Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	D1Z41
Régleurs	D1Z40
Spécialistes de l'appareillage médical	V3Z71
Techniciens des assurances	Q1Z81
Techniciens des services comptables et financiers	L4Z81
Techniciens d'étude et de développement en informatique	M1Z80
Techniciens en électricité et en électronique	C2Z70
Techniciens en mécanique et travail des métaux	D6Z70
Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement	G1Z70
Techniciens et chargés d'études du bâtiment et des travaux publics	B6Z71

Liste complémentaire issue de l'arrêté du 1^{er} mars 2024

Familles professionnelles	Code FAP
Agriculteurs salariés	A0Z40
Éleveurs salariés	A0Z41
Maraîchers, horticulteurs salariés	A1Z40
Viticulteurs, arboriculteurs salariés	A1Z42